



L'Echo de Maudétour

N°65 • Juin 2022

e-mail : echodemaudetour@gmail.com

SOMMAIRE

→ PAGES 2 à 3

L'édito du Maire

→ PAGES 4 à 7

Dossier Biométhane

→ PAGES 8-9

Éducation : Julie, Benelyu

→ PAGE 10

Nos communes environnantes

→ PAGE 11

Rencontre avec Stan

→ PAGES 12-13

La tête dans les étoiles

→ PAGES 14-15

Nature : la ressource en eau

→ PAGE 16

Astuces, recette et conseils maison

→ PAGE 17

Vie locale : carnet familial, départs et arrivées...

→ PAGES 18-19

Rencontre avec Jean-François Renard, conseiller régional

→ PAGES 20-21

Loisirs organisés par l'association Ensemble et la Mairie

→ PAGE 22

Hommage à Louis Fréville

→ PAGE 23

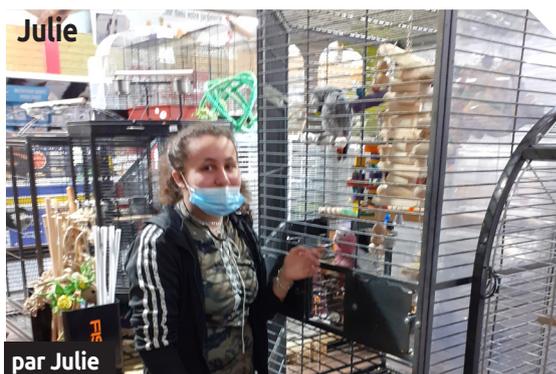
La devinette Patrimoine

→ PAGE 24

Informations pratiques



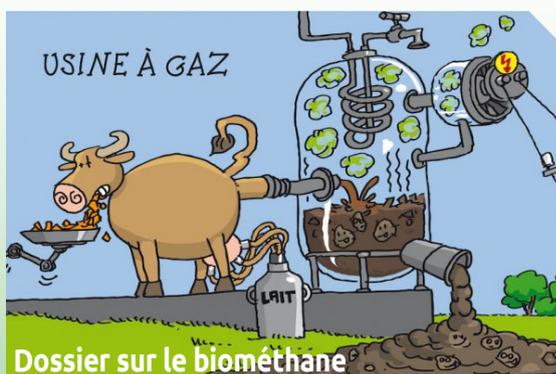
par Marie-Madeleine



par Julie



par Marine



Dossier sur le biométhane



Les rédactrices



Manifestation d'opposants devant le château du PNR.

L'ÉDITO DU MAIRE

Ça sent le gaz dans le Vexin !

“ Maldestoriennes, Maldestoriens,

UN ÉCHO, très orienté sur les méthaniseurs... un dossier qui renvoie à des articles plus nombreux et approfondis à consulter sur le site de Maudétour.

En effet la commune du Perchay est en conflit avec le P.N.R., la Région et l'État à propos de l'implantation d'un méthaniseur sur leur commune, sans qu'ils puissent s'y opposer ou tout au moins obtenir la mise en place d'enquêtes publiques.

Est annoncée, dans notre Vexin, que nous croyions largement protégé, l'implantation d'une quinzaine d'usines de ce type. Une commune sur six pourrait donc être concernée !

Nous pensions que le P.N.R. était là pour nous mettre à l'abri de ce type de pollution, comme il l'a fait pour l'éolien. Protéger les grenouilles, les chauves souris, c'est très bien mais protéger les habitants, c'est pas mal non plus...

Personne n'imagine ce genre d'installation à côté du cimetière de Maudétour par exemple.

Oui, mauvais exemple, je vous l'accorde...

Nous avons essayé de traiter ce dossier d'une manière la plus objective possible avec des articles à charge et à décharge. Tous sont signés et engagent seulement leurs auteurs. Les avis sont divergents. Mais, personnellement, je n'ai rencontré, à ce jour, aucun habitant désireux de voir une telle usine s'implanter dans son village.

Je suis également très surpris de constater que, pour de telles installations (pouvant occuper jusqu'à 4 hectares) les démarches administratives soient si réduites. Alors que pour installer un terrain de golf, plusieurs années d'étude sont nécessaires (étude écologique, commission des sites, site classé, étude faunistique et floristique, et j'en passe...) Pour ce type d'usines, rien ou presque rien...

Les dommages collatéraux ne sont pourtant pas négligeables : trafic intense de camions et tracteurs, odeurs, bruits, pollution, dangerosité et dégradation de cadre de vie... Pourtant, dans le même temps, la charte du P.N.R. prône des objectifs de qualité paysagère, nous impose dans le cadre de la chartre paysagère des *cônes de vue*...

Très favorable à ce genre d'installation, le P.N.R. introduit dans la charte deux éléments que je trouve inadmissibles :

- Les communes du P.N.R. devront promouvoir et soutenir la méthanisation agricole promue « stratégique ».
- Le P.N.R. fixe un objectif de construction de 10 à 15 méthaniseurs sur son territoire.

Et ce n'est pas tout, il faut bien l'alimenter ce ventre... Des hectares de cultures à haut rendement de matières vertes. On sème, ça pousse et, avant maturité, on récolte (cf. article « **Et la faune ?** » page suivante). On épand de l'engrais et rapidement on re-sème et re-récolte et ainsi de suite, deux ou trois cultures par an...

La terre n'est plus *nourricière* mais *énergétique* voire *industrielle*.

Économiquement, seuls les investisseurs et les fournisseurs des matières nourricières seront gagnants. Aucun retour, par contre, pour les communautés de communes ni pour les communes.

Uniquement des désagréments...

L'équipe municipale de Maudétour-en-Vexin pense que le devoir des élus est à minima d'avertir nos administrés. Puis d'agir, afin que ce type de projet soit soumis à des enquêtes publiques et que les communes aient leur mot à dire.

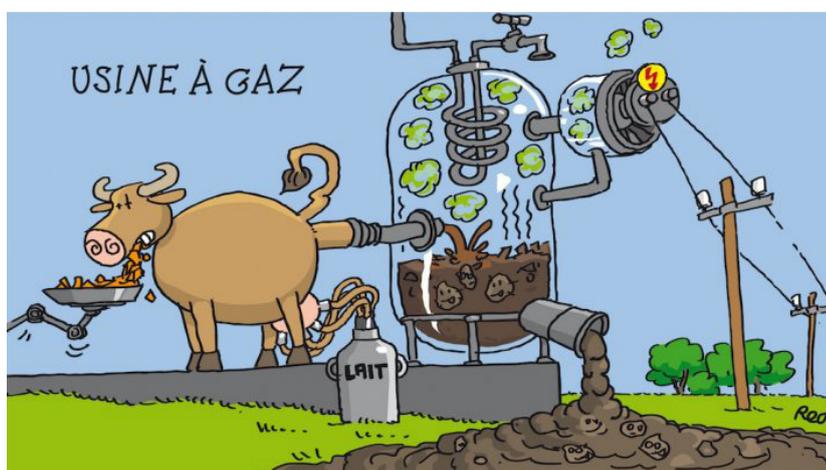
Le père d'un ami disait : *Quand on tente quelque chose on n'est pas sûr de réussir, mais quand on ne tente rien on est sûr de son coup...*

Recevez mes salutations les plus dévouées.

DIDIER VERMEIRE, votre Maire



Qui voudrait voir ce paysage gâché ?



Synthèse humoristique !

Le méthaniseur du Perchay : plus de transparence et une vraie concertation avec élus et population

Le projet de méthaniseur du Perchay soulève un grand nombre de questions, en particulier sur son impact environnemental. Les habitants du village (et au-delà) s'interrogent sur l'absence, ou l'imprécision des informations contenues dans le dossier : cette note évoque les principaux sujets d'inquiétude de la population.

L'impact paysager (la vue à la sortie du village) : cinq dômes atteignant, pour certains, douze mètres de haut, seront implantés en plein champ, le long de la chaussée Jules César – certes à côté d'un ancien silo existant, de grande hauteur, que les habitants ont intégré – mais est-ce une raison pour dégrader encore plus le paysage ? Quels moyens seront mis en œuvre pour éviter l'impact paysager ? Quel en sera le coût ? qui paiera ?

L'impact sonore : l'impact du trafic de poids lourds et de tracteurs (estimé à plus de 2000 allers-retours/an) concentré sur des périodes courtes (lors des récoltes des C.I.V.E. et l'évacuation des digestats) n'est pas évalué ; pas plus que celui des compresseurs et autres équipements industriels prévus sur site.

L'impact sur les sols : les cultures successives des C.I.V.E. et l'épandage des digestats - dont on ne connaît pas la composition (une partie des entrants est du lisier et du fumier contenant à coup sûr des produits pharmaceutiques vétérinaires) - ne risquent-ils pas d'appauvrir et de polluer les sols ?

L'impact sur le réchauffement climatique : les méthaniseurs ne produisent pas seulement du

méthane, mais également du CO² (environ 30 % de la production), gaz à effet de serre, qui est rejeté directement dans l'atmosphère et contribue ainsi donc au réchauffement climatique.

Une simple déclaration : insuffisante. Les installations de méthanisation prévues dans le Parc Naturel sont des *Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.)*. En tant que telles, elles doivent respecter certaines contraintes environnementales dépendant de leur classement, lui-même dépendant de leur dimensionnement. Or le projet du Perchay - ainsi que les quelques autres prévus dans le Vexin - sont dimensionnés à la limite supérieure d'une classe (2 sur 3) qui leur permet, par une *simple déclaration*, de se passer d'une *demande d'autorisation à exploiter*.

Un projet global qui ne dit pas son nom : Il est évident, que les projets concernant un même territoire (relativement restreint et, qui plus est, dans un Parc naturel) devraient être considérés dans leur ensemble, et non individuellement, donc soumis à une autorisation plutôt qu'à une simple déclaration, ce qui obligerait à des études beaucoup plus documentées et à des évaluations précises de l'impact environnemental.

JACQUES MILLOUET, MAIRE-ADJOINT

« Juste avant le vote de la charte, le Parc intègre dans ce projet de charte à horizon 2040 trois demandes express du collectif *Demain le Vexin* »

Suite à cette montée en puissance d'une opposition au projet de méthaniseur du Perchay, à une étape clef de la révision de sa charte à l'horizon 2040, le P.N.R. décide de prendre en compte les revendications du collectif *Demain le Vexin* et intègre dans le nouveau texte trois obligations supplémentaires :

- soumettre les projets de méthaniseurs à plusieurs commissions d'enquête spécialisées.
- organiser une réelle concertation avec les élus et la population à chaque nouveau projet de ce type.
- supprimer le passage de la charte concernant un nombre de méthaniseurs envisageable dans le Vexin.

Le projet de renouvellement de la charte est donc finalement approuvé le 16 mai dernier par 88 votants : élus des communes, des communautés de communes, et les services de l'Etat. 5 abstentions et 5 votes négatifs. Il restera toujours la possibilité, nous dit le PNR, de faire encore évoluer cette charte au cours des prochaines étapes.

MARIE-MADELEINE

Et la faune ?

Pour alimenter les méthaniseurs, sont utilisées en partie des cultures vertes que l'on appelle les C.I.V.E. (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique). Or les premières cultures seront fauchées au printemps par des engins agricoles roulant à grande vitesse (17 km/h), mettant en péril la faune sauvage qui aime ce couvert végétal pour se cacher des prédateurs, pour se nourrir... Perdrix, faisandeaux et lièvres, renards, sangliers et faons de chevreuil en feront les frais. Nous serons en pleine période de nidification. Au regard des vitesses de ramassage, ces animaux ne pourront s'échapper des barres de coupe ou des broyeurs.



En restera-t-il ?



Récolte des CIVE.

De plus les cultures successives laisseront le sol tel un billard après la fauche. Sans perdre un instant, une autre culture sera semée et ainsi de suite... Seules les mouches y résisteront !!! Et encore il ne faudrait pas qu'elles relèvent la tête... : une catastrophe pour la faune sauvage ! Un dégât collatéral parmi d'autres, généré par les méthaniseurs utilisant des C.I.V.E. !!

La méthanisation qui utilise déchets industriels, agroalimentaires et des ménages est, selon moi, beaucoup plus louable et vertueuse...

DIDIER VERMEIRE

**Merci aux associations pour les photos et conseils*

« Vaincre nos peurs »

DEPUIS quelques années, l'Europe lutte contre le réchauffement climatique, dû en partie à l'augmentation des rejets de CO². La méthanisation, qui produit une énergie renouvelable, contribue à la neutralité carbone, contrairement au gaz dit *naturel*. La France, mais aussi l'Europe, sont devenues très dépendantes des pays producteurs d'énergie, d'engrais, de ressources alimentaires... L'azote, et également la potasse, proviennent de Russie et de Biélorussie. L'azote représente 70 % des constituants de l'air mais le coût de l'engrais azoté tient à l'énergie.

La production de *digestat*, résidu de la méthanisation, améliore notre indépendance car il contient de l'azote et du phosphore. Riche en matière organique, il améliore aussi la fertilité des sols car la matière organique,

véritable éponge, retient l'eau dans le sol. Ainsi les plantes cultivées résistent mieux à la sécheresse et limitent ainsi le ruissellement. La méthanisation permet également de transformer les déchets organiques au lieu de les brûler : une économie d'engrais d'environ 50 %. Nous aurons bientôt l'obligation de valoriser tous ces déchets, de plus en plus coûteux en raison de l'explosion des taxes et coûts d'incinération. Concernant les odeurs dues aux déchets d'animaux (Il y a peu d'élevage dans le Vexin...) la matière une fois passée dans un méthaniseur est déodorisée. Un fumier a une odeur lorsqu'il est épandu dans un champ. Le digestat de fumier ne sent rien.

Le Val d'Oise a pris un énorme retard dans ce domaine, comparé aux départements voisins (Oise,



Une usine de méthanisation.

▶ suite de la p.5

Eure, Seine-et-Marne, Seine-Maritime) où la méthanisation fonctionne depuis cinq à dix ans. Le coût de fabrication du biogaz est aujourd'hui très inférieur aux prix surréalistes du marché. L'E85 existe, il coûte moins cher que l'essence ou le gasoil*, et participe à l'essor de notre économie. Il est bon pour la planète, le pouvoir d'achat, nos emplois, notre balance commerciale, notre souveraineté, la défense de nos valeurs... Si certains ont des doutes sur l'intérêt de la méthanisation, moi je n'en ai plus depuis déjà quelque temps.

* information fortement contestée par ailleurs (cf. site).

RODOLPHE THOMASSIN,
AGRICULTEUR, MAIRE DE CHARMONT

Les méthaniseurs arrivent dans le Vexin

Premières impressions en marge d'une enquête auprès des acteurs et partenaires. (Cf. interviews sur le site de Maudétour)

Il y a peu, je n'avais jamais entendu parler de *méthaniseurs*, seulement de bus, à Cergy, *véhicules 100 % biométhane*. C'est écrit en gros sur les flancs du car ! J'apprends, il y a quelques mois, que deux installations industrielles de ce type vont être implantées, l'une à Boissy l'Aillierie, l'autre au Perchay. Le *Parc Naturel Régional du Vexin* convie les élus délégués à leur présentation, in situ, en présence des porteurs de projet. J'y participe. Beaucoup d'institutions sont représentées dont la Préfecture et G.R.D.F. bien entendu. Benjamin Demailly, président du Parc est présent. Il approuve *ces projets* qui, dit-il, *cochent toutes les cases : zéro déchet, énergie verte, circuit court* : la législation n'utilise pas toujours, en effet, le langage courant, « 40 kms » étant synonyme de « proximité »...

Le projet de Boissy l'Aillierie, porté par un seul homme, prévoit d'utiliser uniquement les *biodéchets* existant aux alentours immédiats (projet à plus long terme). Ce n'est pas le cas de celui du Perchay qui ne tarde pas à faire parler de lui. Municipalité et habitants, constitués en collectif, diffusent des

tracts, organisent des manifestations dont une, pendant les vacances de février, devant le château de Théméricourt : nous nous retrouvons, ma suppléante Monique B., presque malgré nous, un instant, derrière leurs grandes banderoles hostiles. Pourquoi, en effet, avoir choisi – sans aucune concertation préalable avec la population concernée (?) – un tel emplacement, si près de l'agglomération (à 650 m) au risque d'imposer de graves nuisances dont un trafic massif de poids-lourds et de tracteurs ?

Quatre jeunes porteurs de projet

Puis je m'aperçois (nous sommes toujours à Théméricourt) que les quatre jeunes porteurs du projet du Perchay se trouvent dans une salle à l'intérieur. On peut discuter avec chacun d'eux, et même avec l'ingénieur concepteur (cf. site *Gazolink*). Ils nous expliquent tout sur ces cuves géantes, véritables *ventres* destinés à digérer différents ingrédients bien dosés et versés dans un ordre précis. Pas d'odeurs ni de risque explosif majeur selon eux, aucune pollution

des terres avec les C.I.V.E, au contraire... *Le digestat, résidu final, serait même un très bon engrais* (Est-ce toujours le cas avec tous les intrants ?) Dommage que ce rendez-vous au Parc n'ait pu être une occasion de débat public ! Benjamin Demailly, lui-même a dû rester à l'extérieur du château pour contenir un groupe d'opposants et tenter de répondre à leurs attaques parfois virulentes.

Au Perchay, l'installation sera implantée à l'ombre du silo géant, côté village, le long de la Chaussée Jules César : c'est le choix de différents services de l'État dont la Préfecture et... les *Bâtiments de France*. Le P.N.R. propose, quant à lui, une *intégration paysagère* grâce à l'installation d'une haie géante autour des cuves, lesquelles, enterrées sur 2 m de profondeur, ne dépasseront pas de plus de deux ou trois mètres... (ndlr : *ne serait-ce pas plutôt 12 m ?*).

Des habitants très inquiets

Habitants et élus du Perchay craignent le bruit, les odeurs, le risque explosif et, par dessus tout, le va-et-vient des poids lourds et tracteurs transportant tous ces *intrants* d'origines très diverses. Ils craignent aussi l'appauvrissement du sol, la pollution de la nappe phréatique... Pourquoi donc avoir choisi *leur* village pour y poser ce qui leur apparaît comme une catastrophe écologique ? Oui, bien sûr, le principe global de méthanisation sur notre territoire avait été accepté il y a quelques années (sans beaucoup de détails il est vrai) à l'unanimité moins une abstention (cf. interviews de MM. Demailly et Gautier sur le site). Mais de là à l'accueillir à deux pas de chez soi... Comment ne pas les comprendre ?

En fait, le lieu initialement prévu devait être Us, commune voisine. L'un des quatre jeunes agriculteurs, acceptait même d'accueillir le méthaniseur sur sa ferme. Mais Us est un *site classé*. Pas question d'y implanter le méthaniseur. Impossible de cacher celui-ci dans la forêt (la charte du P.N.R. s'y oppose) ni dans une zone industrielle : il doit en effet se situer à proximité immédiate des C.I.V.E., *Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique* : des plantes, les plus volumineuses possibles, cultivées entre deux cultures annuelles, coupées avant maturation, dans le seul but d'alimenter le méthaniseur. Ceci selon un quota légal, très strict en France, contrairement à l'Allemagne. Le risque industriel encouru d'après les classements

officiels ? – celui d'une simple station-service ! Les quatre agriculteurs sont inquiets, à juste titre, de la baisse continue des subventions européennes (= environ 3/4 de leurs revenus). Une telle opération, avec emprunt personnel sur 15 ans et subventions massives de la Région, du Département et peut-être de l'Europe, leur semble un bon plan.

Vers un maillage national ?

Revenons à nos bus ! Pour l'instant, il n'existe qu'un seul réseau de gaz, la molécule étant la même (CH₄). Le droit d'afficher la source 100 % biométhane concerne donc les acheteurs qui ont signé un contrat spécial (10 % plus coûteux) avec un *certificat d'origine*



authentique : pas question, bien sûr, de vendre plus de biométhane qu'il n'en a été produit en France.

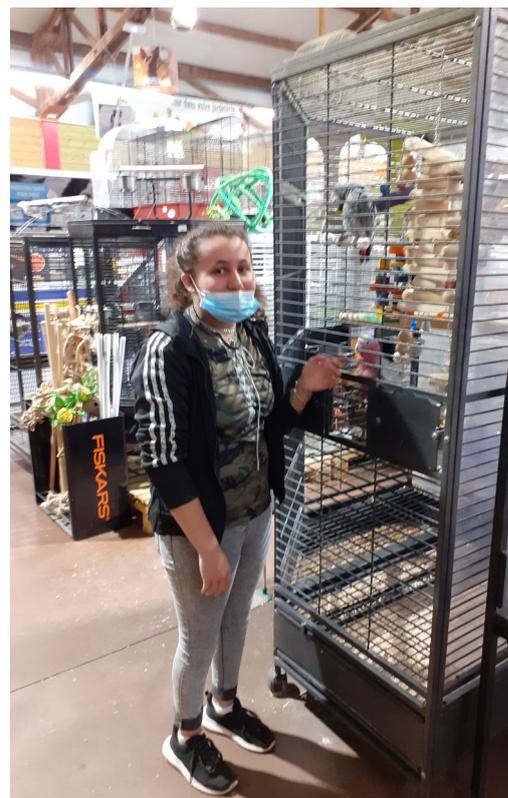
À terme, on l'a compris, toutes ces *veines* venant injecter le précieux biogaz dans le réseau général, l'*artère* (en sens inverse du système sanguin)... sont appelées à se développer pour créer à terme un *maillage* national 100 % biométhane. C'est du moins le vœu des Pouvoirs publics sous condition d'*acceptabilité*, comprenez : si la population ne s'y oppose pas massivement.

MARIE-MADELEINE

▶ À lire sur le site : interview de Benjamin Demailly, Président du PNR, et de Patrick Gautier, Aménagement et Patrimoine

« J'ai déjà envie d'y retourner ! »

Julie, 14 ans, est depuis deux ans en classe pratique (Segpa) au collège de Marines. Dans son établissement précédent, elle n'avait pas de réponse aux nombreuses questions qu'elle se posait. Elle est aujourd'hui une élève motivée et a l'occasion de mettre en valeur ses qualités et compétences, grâce au petit effectif de la classe et à la disponibilité des professeurs. De nombreux ateliers *in situ* et stages en entreprise leur sont proposés. Elle évoque ci-après ses trois semaines passées chez le pépiniériste Derly aux Thilliers-en-Vexin.



LEVÉE à 7h du matin, j'étais conduite chaque jour en voiture par ma tante (qui habite non loin de là) pour démarrer mon stage à 9h. Après avoir salué tous les employés et déposé mes affaires dans mon casier, j'allais voir mon responsable pour connaître ma mission du jour. Mais d'abord je vous présente cette entreprise ! Celle-ci comprend une trentaine de salariés dont autant de femmes que d'hommes. Son territoire s'étend sur 9 000 m² et comprend trois secteurs : pépinière, jardinerie et animalerie. Même si

j'ai aimé travailler à la vente et conseiller la clientèle durant la première semaine, c'est le travail avec les animaux qui m'a vraiment plu. Et cela va beaucoup compter dans mon orientation professionnelle. De quels animaux me suis-je occupée ?

En intérieur, des animaux en cage : des rongeurs (très nombreux), des tortues d'espèces différentes (de toutes petites – les tortues Herman – et des grandes : on leur donne des légumes finement coupés, des poissons (on nettoie les parois de

l'aquarium avec une petite pelote de laine devant, sur les côtés et en dernier, au fond, là où il y a le plus de bactéries, les filtres parce que les mousses s'y mettent), des oiseaux (chaque espèce reçoit une nourriture différente) qui reconnaissent les humains et... ont très peur de leurs masques.

En extérieur nous changeons une fois/semaine la paille des animaux du zoo (qui ne sont pas à vendre, mais là seulement pour le plus grand plaisir des familles) : alpagas, gnous, chèvres, bouc, poules, faisans dorés... Pendant la pause du déjeuner, avec d'autres stagiaires, nous sortons la perruche blanche. Sa nourriture ? des cacahuètes, des fruits secs (raisins, bananes)... Elle vient sur nos épaules sans aucune crainte. Il y a aussi des perroquets et une perruche albanaise qui répète les mots et aime jouer avec nous.

J'ai aussi l'occasion de nourrir des lézards, des caméléons (on leur donne des grillons dont la taille est adaptée au gabarit de l'animal), des serpents (lorsque ceux-ci n'ont pas mangé, mieux vaut ne pas s'en approcher... J'avoue que j'ai eu

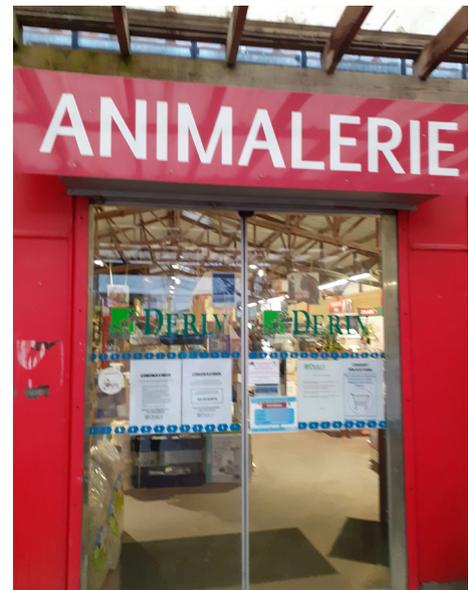
peur la première fois que j'ai donné une souris à un serpent...) Savez-vous que les grands serpents ne reçoivent pas de nourriture tous les jours en raison de leur digestion lente?... Et que ces souris sont congelées à l'avance et chauffées au dernier moment ? Pourquoi ? Parce qu'il est interdit de jeter des animaux morts.

Cochons d'Inde, lapins, petites souris du désert... complètent la liste des animaux visibles en ce lieu. En fin de journée, il ne faut jamais oublier d'approvisionner en eau les

animaux résidant en milieu chaud. Les rongeurs ont des biberons... Comme on forme des équipes de deux ou trois, on alterne le travail en animalerie et en extérieur.

Je viens à peine de terminer ce stage et j'ai déjà envie d'y retourner ! J'apprends à l'instant que j'en ai obtenu un second pour mars prochain en animalerie chez le même employeur. Celui-ci a apprécié mon travail et me fait entièrement confiance!

**JULIE DENIBEAU-IONESCO,
JANVIER 2022**



L'application BENEYLU, c'est quoi ?



Éléanore, CP, utilise cette application au moins une fois par semaine. Elle y fait des mathématiques et aime regarder la mappemonde. Elle discute par message avec l'ensemble de sa classe.

Confinement, classe à distance... certains ont appelé cela un *contexte dégradé*. Nos enfants ont pu continuer l'école en essayant au maximum de réduire, limiter, les ruptures pédagogiques.

LES enseignants ont dû réinventer, innover, trouver des ressources pédagogiques pour accrocher leurs élèves et poursuivre leur travail à distance.

La mairie de Maudétour a fourni des cours photocopiés à ceux qui ne pouvaient imprimer pendant les différents confinements.

Une multitude d'applications permet de garder ce contact avec les enseignants, les élèves et les familles. D'ailleurs, les enfants continuent d'en utiliser avec leurs enseignants.

Nous vous proposons de découvrir **Beneylu**, un outil pédagogique utilisé à l'école de Genainville dans la classe de M^{me} Robert, CP-CE1 avec Emma et Éléanore.

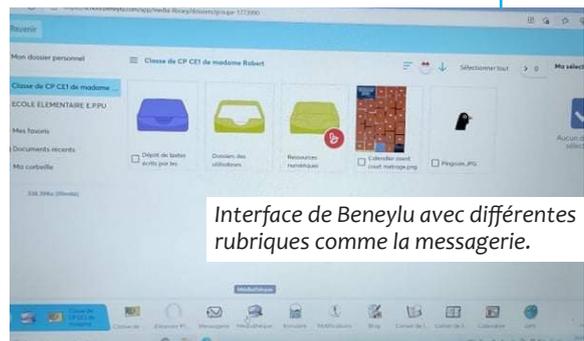
Beneylu fabrique des applications dans un univers en ligne, sécurisé pour nos enfants. 43 000 classes y sont abonnées. Il s'agit d'une classe numérique où parents, élèves et professeurs peuvent communiquer en toute simplicité. Il y a notamment un carnet de liaison, un espace médiathèque, un calendrier, un blog, ainsi qu'un moteur de recherche permettant un accès direct à internet.

Emma, élève en CP, aime beaucoup l'utiliser à la maison. Elle apprécie de pouvoir envoyer des messages aux copains. Elle regarde l'information du jour, le GPS, et fait quelques calculs en mathématiques.

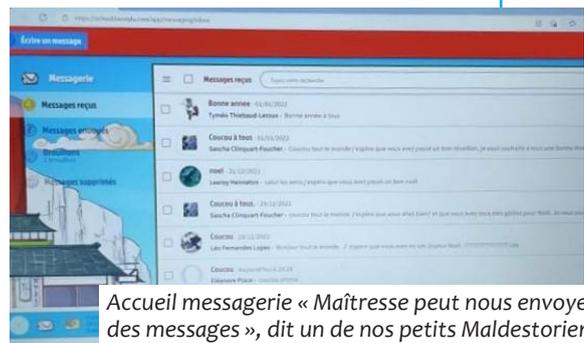
MARINE



Accueil de Beneylu



Interface de Beneylu avec différentes rubriques comme la messagerie.



Accueil messagerie « Maîtresse peut nous envoyer des messages », dit un de nos petits Maldestoriens.



Emmanuel Couesnon Philippe Bouillette Frédérique Cambourieux Jean Bernaert Gérard Leharivelle Corine Beauflis Jean-Pierre Doré Rodolphe Thomassin
Philippe Lemoine Philippe Vandeputte Alain Schmit Alain Errard Éric Breton Joëlle Valenchon Capucine Faivre

Nos communes environnantes

Le saviez vous ?

La Communauté de Communes Vexin Val-de-Seine comprend 26 communes.

Nous les connaissons toutes, mais il est vrai que nous ignorons parfois le nom de ses habitants. Mes recherches m'ont surprise parfois... Je vous invite à les découvrir !

- Aincourt** : les Aincourtoises et Aincourtois
- Ambleville** : les Amblevilloises et Amblevillois
- Amenucourt** : les Amenucourtoises et Amenucourtois
- Arthies** : les Arthésiennes et Arthésiens
- Banthélu** : les Banthélusiennes et Banthélusiens
- Bray-et-Lû** : les Bray-lusiennes et Bray-lusiens
- Buhy** : les Buhyennes et Buhyens
- Charmont** : les Charmontoises et Charmontois
- Chaussy** : les Chaussissoises et Chaussissois
- Chérence** : les Chérençaises et Chérençais
- Genanville** : les Genainvilloises et Genainvillois
- Haute-Isle** : les Hautilloises et Hautillois
- Hodent** : les Hodentaises et Hodentais
- La Chapelle-en-Vexin** : les Chapelloises et Chapellois
- La Roche-Guyon** : les Guyonnaises et Guyonnais
- Magny-en-Vexin** : les Magnytoises et Magnytois
- Maudétour-en-Vexin** : les Maldestoriennes et Maldestoriens
- Montreuil-sur-Epte** : les Montreuilloises et Montreuillois
- Omerville** : les Omervilloises et Omervillois
- St Clair s/Epte** : les Saint-Clairoises et Saint-Clairois
- St Cyr-en-Arthies** : les Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens
- St Gervais** : les Saint-Gervaisiennes et Saint-Gervaisiens
- Vétheuil** : les Vétheuillaises et Vétheuillais
- Vienne-en-Arthies** : les Viennoises et Viennois
- Villers-en-Arthies** : les Villersaises et Villersois
- Wy-dit-Joli-Village** : les Vicusiennes et Vicusiens



Luc Puech d'Alissac Didier Vermeire



Jean-Pierre Javelot Denys de Magnitot



Christophe Depont Martine Pantic Florence Binaux Le Clech D. Herpin-Poulenat Serge Billoué Jean-François Renard Laurent Bossu

CATHERINE

Messieurs et Mesdames les Maires figurent, de haut en bas et de gauche à droite, par ordre alphabétique des 26 communes.

Un jeune Maldestorien au parcours scolaire particulier

À mon Chouchou, Stanislas Legros, alias Stan, conducteur routier

En juin 2021, **Stan** obtient son *Baccalauréat professionnel de conducteur transport routier de marchandises*. Quelques explications : Après sa 4^e au collège de Magny, Stan intègre une 3^e Prépa professionnelle (actuellement Prépa Métiers), puis enchaîne trois années au lycée du Château d'Épluches à Saint-Ouen l'Aumône.



CETTE troisième, un peu spécifique, est destinée à des jeunes ayant déjà un projet professionnel et une orientation en baccalauréat technologique ou professionnel : trois heures/semaine sont consacrées à la découverte de métiers, de filières, et à la sécurité... La demande doit être faite au cours de la 4^e. Le collège prépare le jeune qui doit adresser une lettre de motivation au lycée convoité. S'il est accepté, Il garde un statut de collégien au lycée et y passe le diplôme national du Brevet. Stanislas a fait cette demande au collège de Magny et a intégré le lycée qui, par hasard, proposait ensuite la voie choisie.

Pour intégrer cette filière très demandée, Stan a dû s'exprimer devant un jury de professeurs du lycée issus de l'enseignement général et professionnel. Cet entretien de motivation s'appelle le Pass Pro. On s'inscrit en ligne. Après cette troisième, Stan a intégré la filière attendue : la conduite routière. Trois années pour préparer son futur métier de chauffeur poids lourds. Il

lui a alors fallu passer le code, le permis B puis le plateau/permis C, et CE, la FIMO* (permettant de transporter de la marchandise qui ne lui appartient pas), et une autorisation

à conduire les chariots élévateurs. Autres matières enseignées dans ce baccalauréat : Prévention-Sécurité-Environnement (P.S.E.), français, histoire-géographie, anglais... Des périodes de stage en entreprise complètent cette formation.

Être routier, ce n'est pas seulement conduire ! Il faut aussi connaître un grand nombre de règles, de lois... les modes de calcul pour le chargement (PTAC=Poids Total Autorisé Chargé, CU= Charge Utile...). Félicitations à Stan qui, Bac en poche, intégrera l'entreprise familiale de location/vente et restauration de palettes en bois ! Il a répondu à ces trois questions.

Pourquoi avoir choisi ce métier?

– Pour travailler avec la famille et parce que j'aime la route !

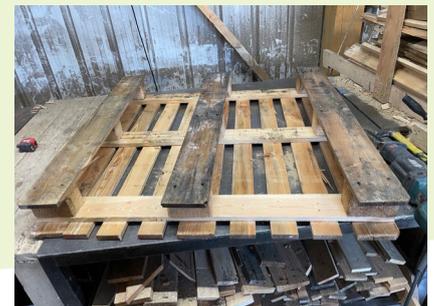
Qu'est ce que tu aimes ?

– J'aime les paysages qui défilent, être sur la route, seul.

Quelles sont les qualités requises?

– Il faut être patient, ponctuel, vigilant, savoir charger les camions, ranger la marchandise, éventuellement la réparer : c'est mon cas, avoir un bon contact avec les patrons, les clients... »

MARINE, TON ANCIENNE PROFESSEURE



Quand le Soleil a rendez-vous avec la Lune...

11 août 1999. Cela fait plus de vingt-deux ans, mais je suis sûr que bon nombre d'entre vous se souviennent précisément de l'endroit où ils étaient et de ce qu'ils faisaient. Un peu comme le 26 décembre de la même année, quand la tempête *Lothar* nous a furieusement tirés du sommeil au petit matin. Le 11 août, c'est aux alentours de midi que tout le monde levait les yeux au ciel pour voir « l'éclipse du siècle ».

À MAUDÉTOUR malheureusement, l'éclipse n'était pas totale, même s'il s'en fallait vraiment de très très peu : à 12h22, 99,8 % du Soleil étaient occultés, comme sur l'image ci-dessous à gauche, et il suffisait d'aller à Gisors pour profiter de quelques secondes de nuit complète. Par contre, quand le Soleil n'est pas totalement caché, la petite fraction qui reste visible est suffisamment lumineuse pour éclairer le paysage (il fait sombre mais pas nuit), et il est dangereux de le regarder à l'œil nu. Moins que quand il n'y a pas d'éclipse, évidemment, mais dans ce cas personne ne s'attarde à regarder le Soleil.

dégagé, nous avons vu la lumière décliner rapidement – et les vaches se rassembler et se coucher – à l'approche d'une sorte d'orage monstrueux arrivant de l'ouest, et brutalement : NUIT. Vraie nuit, avec les étoiles visibles sur un fond de ciel noir, et le Soleil réduit à un petit anneau bleuté comme ci-dessous.



Entrons un peu dans la technique : pourquoi ces phénomènes sont-ils si rares et si brefs ? Et pourquoi parle-t-on d'éclipse partielle, totale ou annulaire ? Et une éclipse de Lune, qu'est-ce que c'est au juste ? Et y a-t-il d'autres objets célestes qui passent entre nous et le Soleil, ou entre nous et la Lune ?

Pour ma part, je savais depuis de nombreuses années que je serais forcément en congé ce jour-là, et précisément au centre du phénomène pour profiter d'un peu plus de deux minutes de nuit noire et pouvoir immortaliser l'événement. Avec un ami également astronome amateur, nous avons retenu un site à côté de Neufchâtel-en-Bray, avec un horizon bien dégagé vers l'ouest pour voir l'ombre de la Lune nous foncer dessus. Et ce fut un spectacle inoubliable. Le ciel encore encombré de nuages un quart d'heure plus tôt s'était enfin

Commençons par l'éclipse de Soleil, le phénomène le plus spectaculaire. Dans un précédent article, qui parlait de distances, on a vu que le Soleil était environ 400 fois plus loin de nous que la Lune mais aussi environ 400 fois plus gros, ce qui fait qu'ils ont à peu près la même taille apparente vus de la Terre. Mais cela fluctue au cours de l'année. La Terre ne décrit pas un cercle autour du Soleil mais une ellipse : au plus près (périhélie, le 3 janvier), la distance Terre-Soleil est de 147 millions de kilomètres ; au plus loin (aphélie, le



3 juillet), elle est de 152 millions de kilomètres. La Lune, elle, décrit également une ellipse autour de la Terre, elle-même perturbée par l'attraction du Soleil et de Jupiter dans une moindre mesure. Au plus près, 356 400 km (périgée), au plus loin 405 500 km (apogée).

Tout cela fait que, selon les époques de l'année, la Lune peut être en apparence un peu plus grosse ou un peu plus petite que le Soleil. Si elle est plus grosse, elle est capable de masquer complètement le Soleil quand elle passe devant et on a droit à une éclipse totale ; si elle est trop petite, ce sera une éclipse annulaire. Et dans tous les cas, l'observateur sur Terre ne verra qu'une éclipse partielle s'il n'est pas précisément dans l'axe Terre-Lune-Soleil.

Pour provoquer une éclipse totale, encore faut-il que la Lune passe juste devant le Soleil. Si la Lune tournait autour de la Terre dans le même plan que la Terre tourne autour du Soleil, on aurait droit à une éclipse tous les 29 jours, à chaque nouvelle Lune. Mais ce n'est pas le cas : l'alignement précis ne se produit en moyenne que deux fois par an. Quand c'est le cas, la Lune projette son ombre sur la Terre sous la forme d'une tache ovale de l'ordre de 100 km de large et qui se déplace très vite d'ouest en est à cause de la rotation de la Lune autour de la Terre : ainsi le 11 août 1999, le centre de l'ombre de la Lune a mis moins d'un quart d'heure pour aller de Fécamp à la frontière allemande. La trajectoire de cette ombre est ce qu'on appelle la bande de totalité, et elle peut se dessiner un peu n'importe où sur la surface du globe.

Rendez-vous le 3 septembre 2081...

Toutes ces raisons font que les éclipses totales de Soleil visibles en France sont rares et brèves. Alors, si voulez assister à la prochaine, n'oubliez pas de sortir dès maintenant votre agenda de 2081 et de cocher la date du 3 septembre : vers 9h30 (heure d'été), il fera nuit à Maudétour, même s'il sera préférable d'aller du côté de Chartres pour en profiter au maximum. Si vous trop impatient, il faudra vous déplacer. Le 12 août 2026, par exemple, toute la côte nord de l'Espagne verra une éclipse totale juste au coucher du soleil : s'il n'y a pas de nuages, spectacle grandiose assuré !

Mais il me reste une triste nouvelle à vous annoncer. A cause des marées, la Lune s'éloigne inexorablement de la Terre. Oh, pas beaucoup : un peu moins de 4 cm par an. Mais à ce rythme, les astronomes estiment que dans 600 millions d'années elle sera trop loin pour nous masquer complètement le Soleil. Finies les éclipses totales, il n'y aura au mieux que des éclipses annulaires.

Et les éclipses de lune ?

Et les éclipses de Lune, alors ? Phénomène symétrique, qui se produit également en moyenne deux fois par an, où c'est la Terre qui fait de l'ombre à la Lune. Mais vu de la Lune, la Terre est presque 4 fois plus grosse que le Soleil. Elle projette une ombre énorme vers la Lune et c'est souvent la Lune entière qui passe dans l'ombre : on parle alors d'éclipse totale de Lune. A contrario, quand seule une partie de la Lune est occultée, c'est une éclipse partielle. Totale ou partielle, la zone de la Lune qui est dans l'ombre ne disparaît pourtant pas totalement : ce phénomène est dû à l'atmosphère de la Terre qui reste brillante vue depuis la Lune, qui éclaire celle-ci et lui donne une teinte cuivrée plus ou moins lumineuse selon l'état de l'atmosphère (couches nuageuses, pollution).

Contrairement aux éclipses de Soleil, toute la moitié de la Terre qui voit la Lune à ce moment peut profiter du spectacle. La dernière éclipse totale de Lune visible chez nous a eu lieu le 16 mai 2022. La prochaine sera une partielle, le 28 octobre 2023 en début de nuit.

Un avion, un satellite...

Enfin, quelques mots sur d'autres objets qui passent parfois devant la Lune ou le Soleil. Entre le Soleil et la Terre, il y a deux planètes qui orbitent : Mercure et Vénus. Il leur arrive de passer devant le Soleil, mais elles sont si petites qu'elles ne sont qu'un minuscule point noir devant le Soleil. Et il faut un télescope et un filtre pour voir le phénomène : à réserver donc aux spécialistes. Plus facile, il y a évidemment des avions qui passent devant la Lune mais aussi parfois des satellites dont la station spatiale internationale. Ces derniers sont néanmoins tout petits devant la Lune, et passent très rapidement.

YVES SAUSSAIS

La ressource en eau : une autonomie qui ne coule pas de source

Ce dossier sur l'eau montre à la fois comment est gérée l'eau de nos villages, comment elle est assainie et quelles solutions seraient possibles en cas de pollution majeure. Les personnes interviewées sont les responsables des différents syndicats. On y apprend quelles innovations ont eu lieu dans le relevé des compteurs mais aussi dans la conception de la future station d'épuration d'Arthies/Maudétour. Des progrès réels dans l'utilisation des pesticides par les agriculteurs locaux laissent entrevoir la réhabilitation de la Source St Romain qui avait été laissée en sommeil au profit de la source de Magny gérée par Veolia.

UNE nappe phréatique, dite albiennaise, se trouve à 500 m de profondeur sous un territoire immense qui va de la Champagne à la Normandie en passant par nos villages. Il s'agit d'une eau très ancienne, protégée car stratégique : elle pourrait être utilisée en cas de problème sanitaire si les autres nappes utilisées actuellement étaient toutes polluées. L'eau potable est gérée par les communes, le plus souvent réunies en Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.). En ce qui concerne Aincourt, c'est celui de la Montsclent, que je préside. Nous avons choisi, il y a quatre ans, de déléguer ce service public à la société Veolia, pour la production, la distribution et la facturation.

Dans le cadre de la loi NOTRe, les syndicats sont amenés à disparaître. La compétence Eau potable des communes serait transférée à l'intercommunalité.

**ALEXANDRE DURANTE,
maire-adjoint d'Aincourt,
président du Syndicat
Intercommunal d'Adduction
d'Eau Potable de la Montsclent.**

Eau blanche

Olivier Bossu, président du syndicat local des Eaux, nous explique.

M. Bossu, pouvez-vous nous expliquer qui gère l'eau de Maudétour et d'où vient celle-ci ?

Le syndicat des Eaux fournit l'eau potable à 850 abonnés sur huit communes : Arthies, Maudétour, Banthelu, Charmont, Cléry, Guiry, Wy-dit-Joli-Village et son hameau, Enfer, et Gadancourt (depuis peu hameau d'Avernes). Nous disposons de deux châteaux d'eau : à Cléry et à Arthies. Historiquement, l'eau était pompée à la Source St Romain de Wy-dit-Joli Village. Depuis 2015, on achète de l'eau traitée à Magny : environ 100 000 m³/an, 120 000 pendant le confinement. La station de pompage de Magny envoie l'eau à un premier château d'eau situé sur les hauteurs de Cléry, puis, de là, à un second, semi-enterré, dans les bois d'Arthies. Maudétour est alimenté par celui d'Arthies. L'eau stockée est redirigée par notre syndicat aux habitants de nos communes. La sécurité de nos réservoirs a été renforcée depuis le plan Vigipirate. Avec des membres investis, le syndicat continue de faire vivre la Source St Romain dans l'espoir de la réhabiliter prochainement. Une étude B.A.C. (Bassin d'Alimentation de Captage) est en cours depuis octobre. Son but est de délimiter la zone de captage de la source. Le Département – via le service de la Police des Eaux – effectue régulièrement des prélèvements pour évaluer la qualité de la ressource. Ces contrôles, d'une rigueur extrême, notent une nette amélioration de la qualité, notamment en

matière de nitrates et nous espérons retrouver rapidement une qualité d'eau aux normes. L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), devra alors nous octroyer un nouvel agrément pour reprendre notre indépendance. Il est à noter que l'eau de la Source St Romain était gratuite. Seuls le pompage et la distribution étaient facturés aux abonnés et frais de fonctionnement du syndicat (soit 60 €/an).

Le relevé des compteurs se fait désormais, semble-t-il, en un temps record ...

Effectivement, nous avons fait le choix de passer à la télérelève à l'été 2020. Ce dispositif nous permet d'atteindre les compteurs sans avoir besoin d'entrer chez nos abonnés. L'agent en charge de la relève, déclenche un signal, et reçoit en retour l'index de consommation. Il est également avisé d'hypothétiques fuites. Là où l'on passait, il n'y a peu, des semaines, aujourd'hui trois jours suffisent ! Ainsi Maudétour, qui compte 88 relevés, est traité par mes soins en 2 h au lieu de 2 jours minimum, dont de nombreux passages le samedi. C'est la société Veolia qui, suite à l'appel d'offres de notre



^ La source St Romain. Lavoire de Wy-dit-Joli-Village.

< Le château d'eau de Cléry.

syndicat, a été retenue comme prestataire. De mars à juin 2020, celle-ci a procédé au remplacement de tous les compteurs... Depuis, La télérelève est active. Cette société est également notre unique prestataire pour toute intervention sur le réseau. Elle est joignable jour et nuit 7j/7. Les vice-présidents, ou moi-même, étant d'astreinte, la prévenons en temps réel.

Eau noire

Jacques Millouet, président du syndicat d'assainissement, nous explique.

Comment et quand a démarré cette station d'épuration commune ?

Dans les années 70, lors de la construction de l'ensemble immobilier du Clos Breton, les communes d'Arthies et de Maudétour-en-Vexin créent, via le Syndicat d'Assainissement d'Arthies et de Maudétour (S.I.A.A.M.), un double réseau d'assainissement (tout-à-l'égout et eaux pluviales) et une station d'épuration située entre les deux villages. Ce réseau étant purement gravitaire, quelques habitations ne peuvent s'y raccorder (chemin du Tertre à Maudétour et rue Eugène Seyeux à Arthies). Plus tard, sont mises en place des pompes de relevage pour refouler les eaux usées. Aujourd'hui, tout un chacun peut se raccorder, moyennant une taxe individuelle, au réseau collectif. Le Syndicat prend en charge les travaux concernant la voie publique. Entretien et suivi sont confiés – via un « *contrat d'affermage* » – à un « *fermier* » – aujourd'hui Veolia – qui effectue l'entretien, et procède à des inspections régulières.

Station d'épuration et réseau ont 50 ans. Que compte faire le syndicat ?

Nous avons d'abord réalisé une mise en conformité provisoire du réseau. Mais, compte-tenu de la vétusté de ce dernier, il a été décidé de construire une nouvelle station avec filtration naturelle grâce à une plantation de roseaux sur un terrain limitrophe nouvellement acquis. La société SOGETI est chargée de l'étude. La consultation des entreprises est prévue ce printemps.

Par ailleurs, a été constaté un apport d'eaux claires parasites entravant le bon fonctionnement de la station. Ont été identifiés des points de dégradation du réseau ainsi que 23 raccords particuliers non conformes, les eaux pluviales étant encore raccordées au réseau d'eaux usées. Le syndicat mène actuellement une campagne auprès des habitants concernés pour les regrouper dans une opération d'ensemble, condition indispensable pour obtenir la subvention du Département.

Le syndicat comprend aujourd'hui deux délégués par commune, dont un président ou vice-président. Le vice-président est M. Pierre-Antoine Bernaert. Les deux autres délégués titulaires sont MM. Pascal Floquet et Ludovic Rubany.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-MADELEINE

Le carrot cake

Oui les carottes sont cuites... ! Mais il n'est jamais trop tard pour déguster le *Carrot cake*, bijou de la gastronomie américaine. J'ai choisi de vous présenter une version simple de la recette, ultra moelleuse et goûteuse.

Les carottes sont cuites



- 250 g de carottes râpées finement (5 à 6 carottes).
- 50 g de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 2 œufs.
- 60 g de noisettes en poudre
- 70 g d'amandes en poudre
- 70 g de sucre en poudre
- 30 g de sucre roux
- 25 ml d'huile
- 1 pincée de sel
- 1 pincée de cannelle en poudre

Il vous faut : Les étapes :

- Préchauffer le four à 180° C.
- Battre les œufs et le sucre en poudre.
- Ajouter la farine, la levure, la poudre de noisettes, les amandes et le sel.
- Mélanger et ajouter l'huile, la cannelle et les carottes râpées.
- Beurrer un moule à cake et saupoudrer le fond de sucre roux.
- Mettre le cake 40 minutes au four.
- Vérifier la cuisson à l'aide d'un pic en bois. Laisser refroidir.
- Retourner le gâteau sur le plat de présentation. C'est prêt !

Bonne dégustation !

CATHERINE

Quelques conseils déco

Faut-il renouveler régulièrement sa déco ?

Est-ce que vous vous habillez tout le temps de la même façon ? Non. Alors dites-vous que c'est la même chose pour la décoration : c'est bien d'en changer régulièrement, même si c'est simplement par touches.

Faut-il suivre la mode ?

Là encore, c'est comme pour les vêtements. Il y a des fashion victims qui vont s'acheter à chaque saison les pièces à la mode et d'autres qui préfèrent les basiques intemporels. Tout est question de dosage : une décoration trop marquée risque de vite se démoder. Partez plutôt d'une décoration qu'on peut faire évoluer par touches : une couleur tendance qu'on va décliner sur des coussins ou des rideaux, par exemple, et qu'il sera donc facile de remplacer quand on en sera lassé.

Cela permet aussi de limiter les frais ?

On peut totalement changer l'ambiance d'une pièce à très peu de frais. Il suffit de nouveaux coussins, d'un plaid sur un canapé... On peut changer de déco sans dépenser un euro, simplement en déplaçant les meubles, en passant un tapis du salon à la chambre, en remplaçant les photos dans les cadres.

FLORENCE

LA CUISINE : élégante

Fonctionnelle et polyvalente, la nouvelle pièce centrale de la maison se met à l'heure du beau et du bio. Un plan de travail en stratifié est moins cher, moins lourd et plus écolo que la pierre naturelle. Et pour l'organisation de la cuisine, rangez votre vrac dans de beaux bocal avec étiquettes.

LA CHAMBRE : pour rêver en douceur

Optez pour des matières moelleuses et douillettes ainsi que des teintes chaudes et naturelles, sans oublier les fleurs (notamment les fleurs de pampas, très tendance et qui créent une ambiance champêtre) pour vous plonger sereinement dans les bras de Morphée.

LE SÉJOUR : du grand art

Pour redonner du style à sa pièce à vivre, on peut la rendre plus chaleureuse mais jamais ennuyeuse grâce à un esprit galerie assumé. Habillez vos murs, accordez les couleurs grâce à une belle harmonie, multipliez les reflets (les miroirs agrandissent, délimitent les espaces et soulignent les détails). Et enfin, enrichissez votre salon avec un pouf. Ce printemps, ils sont partout et s'habillent de coton.

Naissance

Nous n'avions pas eu l'occasion d'annoncer la naissance de **Mathéo Bertrand Magnier**, né le 14 novembre 2020. Voilà qui est fait !

Décès

JEAN-ANTOINE FARGES (1925-2021)

Très attaché à notre village, notre ami Jean-Antoine Farges, décédé le 19 décembre 2021, a été inhumé le 28 dans notre cimetière. Ancien vétérinaire, Jean était féru d'histoire, en particulier des champs de bataille du Premier Empire. Ce qui nous permet de rappeler que trois grognards, titulaires de la médaille de Sainte-Hélène, reposent à Maudétour, à savoir : André Harivel, André Million et Henri Préaux, sans pouvoir préciser à ce jour les emplacements des sépultures. En leur mémoire, Jean pourrait être nommé "grognard d'honneur"!

JACQUES MICHEL

Source : Guy Decoulouvillers, lettre du 19 mars 2018 communiquée par Claude Delavaud.

OLIVIER BOSSU

Nous apprenons le décès de Monsieur Olivier Bossu à l'âge de 63 ans, des suites d'une longue maladie. Olivier était un élu d'Arthies, agriculteur très impliqué dans les instances professionnelles, Olivier était aussi président du Syndicat des eaux de la Saint Romain, toujours disponible pour les communes, nous le regrettons déjà. Toutes nos condoléances vont à ses deux enfants, son épouse Nathalie à ses sœurs Sylvie Lavocat, Catherine Porte, à toute sa famille et amis.

DIDIER VERMEIRE

Arrivées et départs

Chemin du Tertre

- M. et M^{me} Charuel-Lamy succèdent à M. et M^{me} Mollereau.
- M. et M^{me} Lefèvre succèdent à la famille Fréville (Travaux préalables en cours).

Place de l'Eglise

- M^{me} Martins da Costa et M. Chelle succèdent à M. et M^{me} Rocha.

Chemin du Clos Breton

- M^{mes} Moumen et Ottonelli s'installent dans leur maison neuve.
- M. et M^{me} Bunel succèdent à M^{me} Serkesti et M. Geist.

Route des Moines

- Les deux sœurs, M^{elles} Sandy Ledru et Chloë Vallet habitent la maison neuve.

Merci Sophie

Sophie, notre secrétaire de mairie, nous quittera fin juin, après presque **9 ans de bons et loyaux services**.

Disponible, efficace et ponctuelle, elle sera regrettée de tous les habitants... Nous lui souhaitons un plein épanouissement dans son nouveau poste, dans la commune où elle habite, dans le 78.



Histoire de notre "Souris"

Maldestoriens depuis plus de 26 ans, nous remarquons actuellement, avec Jacques, mon mari, une augmentation de chats errants dans notre village. Est-ce parce que nous n'avons plus de chiens ? Ceux-ci nous ont accompagnés successivement pendant 35 ans... Toujours est-il que les chats viennent désormais régulièrement dans notre jardin au point qu'une petite chatte a élu domicile chez nous depuis le premier confinement, ironie du moment... Nous l'avons baptisée Souris. Elle est arrivée toute jeune avec une jolie robe grise. Puis, au déconfinement, nous sommes partis trois jours. Au retour, Souris était maman d'une petite chatte, une seule vu son jeune âge, et heureusement pour nous !

Nous les avons donc installées toutes deux à la maison. La petite a été adoptée en décembre 2020 par nos cousins qui venaient de perdre leur chat. Elle se nomme Lily. C'est une vraie star, et surtout elle est aimée et soignée par sa nouvelle famille. Souris est toujours ici. Nous l'avons fait stériliser car deux portées par an ne sont pas envisageables ! La prochaine étape sera peut-être de la faire pucer, car avoir des animaux est un engagement, me semble t-il.

DOMINIQUE FLORET



Faire communiquer ruraux de souche et néo-ruraux

Entretien avec **Jean-François Renard**, maire, président de notre intercommunalité, conseiller régional

Jean-François Renard, vous êtes chef d'entreprise, maire de Villers-en-Arthies, président de notre Communauté de Communes Vexin Val-de-Seine (CCVVS), vice-président du PNR, de l'Union des Maires du Val d'Oise et, depuis peu, conseiller régional. À tous les niveaux, vous faites preuve d'un fort attachement à la ruralité.

Je suis moi-même issu de la ruralité : un grand père marchand de bestiaux à Bernay... une naissance à Saumur, mais vingt-cinq années passées dans le petit village de Bourgueil où je côtoie – hasard de la vie – à l'école du village, une petite camarade nommée... Carole Binet, maldestorienne depuis trente ans !

Je rejoins Paris dans les années 85, avec l'idée de ne pas y rester. Je veux habiter la campagne... Après plusieurs tentatives à l'Isle Adam, Boissy l'Aillierie, Vienne-en-Arthies, j'achète, à Villers-en-Arthies, une petite maison – une ancienne salle des Fêtes du village – avant

d'en acquérir une plus vaste que j'occupe actuellement avec ma famille.

Ayant reçu de mes parents une culture politique, je souhaite tout naturellement participer à la vie municipale. Ma première tentative ayant échoué, je deviens, aux élections suivantes, en 2001, conseiller municipal, en charge des travaux. Je suis élu conseiller communautaire en 2007, maire en 2008, président de la CCVVS en 2010 (soit deux mandats et demi à ce jour). Celle-ci comprend huit communes d'abord, puis vingt-six depuis 2014.

J'observe régulièrement des incompréhensions entre ruraux de souche et néo-ruraux. Je leur dis : « Communiquez, essayez de comprendre la culture de l'autre ! » Un exemple, les va-et-vient des betteraviers : des 38 tonnes traversent les villages... Il faut travailler avec eux pour les aider à sélectionner des lieux de stockage plus adaptés...

Au niveau de votre commune, quelles sont vos plus grands sujets de fierté ?

Sans aucun doute d'avoir non seulement conservé, mais développé l'école du village (7 enfants en 1989, 45 en 2022), d'avoir pérennisé le centre aéré du mercredi *Les Petits Filous* qui fonctionne à 97 % de sa capacité d'accueil (14 ou 15 petits). Nous l'avons donné à l'intercommunalité qui envisage de l'agrandir prochainement.

Comment a évolué localement le concept de communauté de communes ?

Depuis trente ans, on évoque la communauté de communes avec cette peur du grand bourg, en l'occurrence Magny. L'État nous marie en 2013. Magny exerce de fait d'énormes pressions. Puis, en juillet 2020, le maire de Magny n'est pas réélu. Le ciel s'éclaircit. Il aura fallu trois générations pour découvrir le sens de l'intérêt général. On commence à comprendre que les routes, par exemple, profitent à tous les villages, de même une crèche ou (et) une maison de retraite comme la Marpa de Vétheuil, créée du temps des huit villages, ou la future gendarmerie de Magny !



Jean-François Renard : le troisième, en partant de la gauche, à l'occasion des vœux, à Maudétour. A ses côtés, des maires et M. le député Savignat.

La crèche de Vétheuil est aujourd'hui utilisée par vingt communes. Les critères d'accès sont différents de ceux de Magny. Premier critère théorique : appartenir à l'Interco. Mais pas que... On raisonne aussi par bassins de vie. Sont pris en compte les trajets professionnels des habitants hors intercommunalités. « *Vingt-six communes toutes unies toutes uniques* », c'est notre slogan !

Qui sont les conseillers communautaires? Quels sont les sujets du moment?

Le plus souvent les conseillers sont les maires ou les adjoints des petites communes. Magny détient, quant à elle, quinze élus dont onze de la majorité. Ceci dit, au niveau local, la couleur politique importe peu. Seules comptent les actions. Les réunions ont lieu mensuellement. On travaille sur les items proposés par les vingt-trois commissions (dont une sur le monde agricole). Sept vice-présidents gèrent celles-ci...

Un sujet majeur : **la sécurité** avec un vaste projet de **vidéoprotection**, et la construction, près de la caserne des pompiers, de la **gendarmerie** de Magny.

Une nouvelle mission décrétée par l'État en janvier dernier sera mise en place le 1^{er} avril : les **Maisons France-Services**. Le but : rapprocher des administrés les différentes institutions (*Pôle-Emploi, Sécurité sociale, Allocations familiales, Impôts, CNAV* etc.), proposer, à terme, des services à la personne, un espace de coworking, une cabine de télé-médecine etc. Pour ce, il va nous falloir embaucher une à deux personnes pour assurer l'interface, agrandir nos locaux de Magny pour accueillir les administrés, mais également nous déplacer dans des salles prêtées par les mairies, et même chercher à domicile les administrés isolés et non mobiles ! Une autre de nos compétences concerne les seniors.

En tant que conseiller régional, quelles sont vos priorités au sein de la commission que vous présidez (ruralité, commerce et artisanat) ?

Trois priorités : sauver le site de Villarceaux, construire enfin le lycée de Magny, développer les services dédiés à la Petite Enfance.

Villarceaux : le personnel comprend seulement un conservateur, quatre gardiens et sept jardiniers. On est sur le point de créer notre *Villa Medicis*. Le propriétaire (une fondation suisse) dispose d'un bail emphytéotique. Un chargé de mission est chargé de l'audit. Notre but : laisser le lieu ouvert au public (on recense plus de 10 000 promeneurs/an) et le rentabiliser par des locations à des privés (comme cela se fait depuis longtemps à Royaumont) ou à des réalisateurs (trente films ont été tournés à Villarceaux), édifier un théâtre en plein air en bois et confier la gestion à une agence d'événementiel.

Le lycée : nous étions en concurrence avec Chaumont/Vexin. Il va se faire à Magny. Nous sommes en train de signer une convention permettant d'acheter à la mairie un hectare et demi de terrain pour l'euro symbolique. Ce sera finalement un lycée général avec des options agricoles (gestion de l'eau, des pesticides, nouvelles technologies agricoles). Ouverture prévue : 2026-27.

La petite enfance : il faut savoir que, depuis deux ans, la population a beaucoup évolué autour de Paris: 15 000 Parisiens sont partis dans la Petite Couronne et 25000 dans la Grande Couronne. Nous avons créé de nombreux centres aérés et crèches mais le besoin reste immense..

Autre compétence actuelle de la Région : le *Projet Alimentaire Territorial* visant à une autonomie alimentaire du Bassin Parisien, actuellement très faible car tributaire de producteurs très éloignés. Nous avons étudié un projet de cuisine centrale en circuit court. Le projet est en cours de finalisation.

Concernant les énergies renouvelables, quels sont vos choix ? Que pensez-vous des éoliennes, des panneaux solaires, des méthaniseurs comme celui prévu au Perchay?

Je suis radicalement opposé aux éoliennes qui polluent au niveau décibels, dénaturent le paysage et tuent les oiseaux. Leur durée de vie est de 10 ans. On ne sait pas quoi faire des 550 t. de socle. Quant aux pales, elles sont fabriquées en Chine !

Les panneaux solaires peuvent présenter un intérêt si on les appose sur les toitures des grandes fermes.

Concernant la méthanisation, nous n'y sommes pas opposés mais pas à n'importe quelle condition.

Une dernière question sur les transports en commun et les voies cyclables dites voies douces.

Il y a un vrai besoin ! Ainsi, pas un bus ne circule le dimanche à Magny-en-Vexin ! On a créé une commission *Ile de France Mobilité*. Cinq « transports à la demande » existent. Une voie cyclable désormais appelée « voie douce » a été créée par le Département. Elle va du bas du golf de Chaussy aux quais de Seine en passant par Cul Froid, les bois de Villers/Vienne-en-Arthies/La Roche Guyon, et rejoindra Le Havre. Pour assurer la sécurité des habitants, un seul choix : racheter des bandes de terre aux agriculteurs afin de créer des voies douces radicalement séparées des axes routiers. Une question de sécurité...

Merci, M. Renard, pour toutes ces informations !

**PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIE-MADELEINE ET MARINE**



Pâques 2022 : la chasse aux œufs

Après deux ans de restrictions sanitaires ENSEMBLE a pu, enfin, reprendre la tradition de la « Chasse aux Œufs ».

En ce dimanche matin de Pâques, les chasseurs se sont égayés sur le terrain communal à toute vitesse pour ramasser les œufs en chocolat mystérieusement tombés du ciel.

Et je peux vous dire que la chasse a été bonne, les gibecières bien remplies et les enfants ravis.

Beaujolais nouveau

Le jeudi 18 novembre 2021, le Beaujolais Nouveau est arrivé !

À point nommé entre 2 vagues de COVID. Enfin une occasion de se rassembler dans notre salle des fêtes endormie depuis le 16 mars 2020.

Une belle soirée s'il en fût, **proposée et organisée par la Mairie**. Le beaujolais nouveau ne rivalisera pas avec les grands crus classés et le fait qu'il soit consommé plus que jeune ne permettra pas d'en faire un grand millésime ! Mais qu'il est agréable de respecter la tradition de se retrouver autour d'un verre (avec modération).

Le gel du printemps dernier et la pluie ont entraîné un retard de trois semaines par rapport à 2020 dans les vignobles. C'est donc grâce à la Météo que ce vin léger (pas plus de 11°) a pu réjouir nos papilles de son arôme bien fruité. Accompagné de charcuterie et bien sûr de l'inévitable Tête de Veau (pour ceux qui aiment) ce fut un régal. *Soirée festive comme on sait les faire à Maudétour !*



Hommage à Georges Brassens

Le 27 novembre 2021 ENSEMBLE a organisé une soirée hommage à Georges Brassens en la salle René Michel.

Yann Gaël Gicquel, présenté par Jacques Millouet, nous a régallés d'un florilège de chansons bien connues (sauf une inédite). Nous avons eu également le plaisir de découvrir des compositions originales de Yann Gaël dans la veine Brassens.

Une bonne vingtaine de participants maldestoriens et quelques extérieurs ont pu assister à une prestation de qualité. Un contre-bassiste accompagnait le chanteur et son inséparable guitare. Le spectacle a duré une heure trente mais le répertoire Brassens est si vaste que nombre des participants auraient souhaité qu'il se prolonge beaucoup plus.

MARITÉ & MARTINE



Soirée du 1^{er} octobre 2021

À l'initiative d'**ENSEMBLE**, les œnophiles Maldestoriens (et leur amie Modération) se sont réunis le 1^{er} octobre 2021 en la salle René Michel pour une dégustation de différents crus à l'occasion de la « foire aux vins d'automne ».

Au programme :

3 blancs et 5 rouges
4 Régions : Alsace, Bourgogne, Languedoc, Bordeaux
Des millésimes entre 2017 et 2020
Une gamme de prix de 5,95 à 16,75 €
Le tout accompagné d'un grignotage très sympathique et voilà une soirée très réussie. À renouveler !



Soirée du 25 mars 2022

Au programme :

Dégustation verticale d'un bordeaux cru classé PESSAC LÉOGNAN (rouge)
Château COUHINS de 2014 à 2019. Six millésimes à comparer. Expérience intéressante.

Fête de Noël le 11 décembre 2021

Malgré des conditions particulières ENSEMBLE et la MAIRIE ont tenu à fêter Noël.

Les enfants et leurs parents ont été accueillis à partir de 15 heures dans la salle René Michel. Une fois les Pass sanitaires et le port du masque vérifiés tout le monde a pu prendre place sur des chaises bien espacées, devant un joli sapin et un décor représentatif du thème choisi : Le Pôle nord enchanté.

Le spectacle présenté par la compagnie PASDECHICHI s'est déroulé dans la bonne humeur.

La visite de cet endroit magique a permis d'aborder tous les thèmes humanistes actuels tout en restant à la portée des enfants qui, pour certains, ont d'ailleurs bien participé.

Le Père Noël a ensuite remis aux enfants les cadeaux avec un sachet de friandises qui, cette année, remplaçait le traditionnel goûter (conditions sanitaires obligent).

Tout cela amplement mérité puisqu'ils avaient tous été très sages.

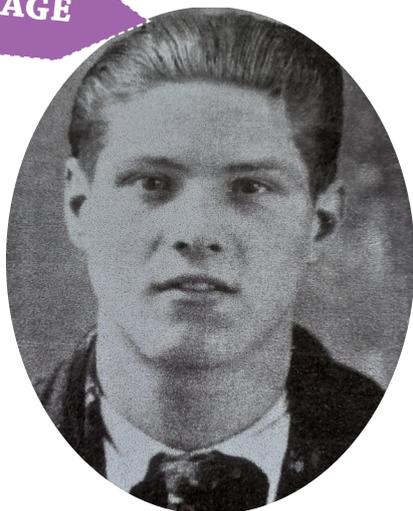
Que les deux intervenants soient remerciés pour leur prestation tant pour le dynamisme, que pour la technique dont ils ont fait preuve.

Merci au Père Noël d'être venu jusqu'à Maudétour cette année encore.

Il manquait quelques enfants certains trop grands, d'autres trop petits, mais les enfants présents sont repartis ravis. Quelques parents ont même tenu à féliciter l'équipe organisatrice de cette fête annuelle très attendue.

Merci à tous pour ce moment de convivialité.





11 novembre 2021 : hommage à Louis Fréville

Louis Fréville (1^{er} juillet 1925-26 août 1944)
est porté disparu en août 1944 et retrouvé,
suite à des recherches, en 1998.

UN hommage particulier a été rendu à Louis le 11 novembre 2021 à Maudétour, en présence de ses deux neveux, William et Franck Fréville et, le même jour, à François de Gaalon, alias *Franck* dans la Résistance, membre du réseau D.L.F. (Défense de la France).

Des jeunes gens venus de Paris, réfractaires au S.T.O. (Service du Travail obligatoire) avaient installé leur bivouac – base arrière – dans les bois d’Hazeville. Un premier prisonnier isolé était devenu leur cuisinier. Franck était à la tête de ce petit groupe de cinq ou six hommes qui a mené quelques opérations de sabotage dans le secteur. Louis Fréville et André Degrieck, deux camarades de Maudétour, appartenaient à la cellule locale des F.F.I. Forces Françaises de l’Intérieur : une douzaine de résistants, sous les ordres du lieutenant de réserve Gérard de Francmesnil, châtelain d’Arthies. Ces garçons, dits agents dormants, étaient disponibles sur demande.

Le 19 août 1944, l’ordre d’insurrection générale a été promulgué par Philippe Vianney, alias *Philippe*, chef du réseau D.L.F. de Seine-et-Oise, avec mission de neutraliser ou, tout au moins ralentir, la progression des renforts allemands en direction de la ligne de front Fontenay-Saint-Père - Saint-Martin-la-Garenne. Dans la nuit du 20 au 21, vers 23 heures, Louis et André ont rejoint le château d’Arthies, nouvelle base opérationnelle pour l’ensemble des maquisards et ce, sur proposition de Gérard de Francmesnil, car le site, libéré le même jour de toute occupation ennemie, disposait de nombreuses issues de secours. Le bivouac du bois d’Enfer a été laissé à la garde de l’un des campeurs en charge du cuisinier. Après contact établi avec les Américains, parvenu au domaine du Mesnil, leur état-major a fait

parvenir à Franck l’ordre de tenir le carrefour du Bel Air à la sortie d’Arthies, en direction de Mantes-la-Jolie.

Huit cyclistes allemands, avec fusils en bandoulière et remorques chargées de grenades à manches, ont été interceptés – sans tirer un coup de feu – et enfermés dans une cave du château. Les F.F.I. ont alors manifesté leur joie de ce succès avant de rentrer en vitesse dans le parc du château et de se mettre en position derrière le mur surplombant la route. Et ce, parce que la jeune Colette – future épouse de Joseph Bernaert – les avait informés de vive voix de l’arrivée de véhicules allemands en provenance de Magny-en-Vexin...

Le combat a été alors engagé, d’une part aux alentours de la Feuge où deux officiers allemands ont été tués à bord d’une traction-avant, d’autre part, en plein village : le premier camion a été incendié ; les autres véhicules se sont repliés avec deux morts à bord. Louis a été grièvement blessé d’une balle dans la poitrine et a reçu les premiers soins par le docteur Armandon, venu d’Aincourt en moto, puis il a été transporté à son cabinet vers 23 heures et conduit au poste américain de secours du Coudray avec une ambulance du sanatorium

d’Aincourt réquisitionnée par le médecin F.F.I. Herlement (ou Herlemont ?), alias Michel. Le F.F.I. Paul Didier, – futur père de Marie-Claire Vendassi – et Henri Baudoïn les ont accompagnés. Henri a été exécuté le lendemain à la Fosse rouge sur le territoire de Charmont, sort commun à neuf autres otages en ce site.

Louis a été ensuite acheminé jusqu’à Saint-Mars-la-Brière (Sarthe), en zone libérée, où il a été déclaré décédé le 26 août et inhumé le 28. Il convient de préciser qu’il a été d’abord déclaré à la mairie de Maudétour décédé le 21 et porté disparu, les recherches



< Les frères Fréville et Jacques Michel.

n'ayant abouti que fin octobre 1998. Des cérémonies exceptionnelles se sont tenues le 11 novembre 1998 à Maudétour-en-Vexin et le 8 mai 1999 à Saint-Mars-la-Brière, Messe et prise d'armes. À titre posthume, le 16 octobre 1945, Louis a été décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre 39-45 avec palme (à l'ordre de l'Armée). Le 11 mai 1951, il a été nommé caporal pour prendre date à compter du 9 juin 1944. Le 22 janvier 1954, il a été déclaré Mort pour la France. François de Gaalon, Gérard de Francmesnil, Paul Didier dit Peau de lapin, André Degrieck ont poursuivi le combat dans les rangs des F.F.L. (Forces Françaises Libres). André a fait carrière dans le Service de santé, séjournant à plusieurs reprises en Indochine.



M. Le Maire, le jeune Stan et Willian Fréville.

*Après quatre années d'occupation,
Maudétour était libéré grâce, en partie,
à l'action locale des résistants.*

**Le souvenir du jeune Louis Fréville,
MORT POUR LA FRANCE,**

*doit rester gravé dans nos mémoires, comme son
nom sur cette plaque commémorative.*

Les deux soldats allemands morts au combat dans le village d'Arthies – qui ont été identifiés – à savoir Georg Hayn et Adam Schöffel, reposent au cimetière militaire allemand de Champigny-Saint-André (Eure). Franck, François de Gaalon, officier de la Légion d'honneur, nous a quittés le 1^{er} juin 2021 à l'âge de 96 ans. William et Franck Fréville peuvent être fiers de leur oncle Louis...

JACQUES MICHEL

N°65 : la nouvelle devinette

- Où se trouve ce **puits** dans le patrimoine forestier de notre village ?
- La source existe-t-elle encore ?



**DEVINETTE
PATRIMOINE**

Réponse à la devinette du n°64

Après l'unique maison du tertre, continuer tout droit, monter jusqu'au plateau et repérer, sur la droite du chemin, une écorce découpée en forme de croix. Quelques mètres en arrière, un tas de pierres, vestiges de la croix du Tertre dont l'un des éléments du bas-relief se trouve sauvegardé à la Petite Ferme. Aux alentours, à la St Jean Baptiste, se tenaient autrefois de grands rassemblements festifs.

Source : le livre *Maudétour, mon village en Vexin* de JACQUES MICHEL, page 89

La benne à déchets verts



Comme vous avez pu le constater, plus de benne à déchets verts mise à disposition des Maldestoriens. Nous avons dû la supprimer à regret... En effet, depuis quelque temps, on y retrouvait batteries, pneus, bidons d'huile, meubles, gravats, que sais-je !

Il n'était plus raisonnable, en effet, de conserver cette cuve, placée là depuis plus de 15 ans. Sans compter que, depuis quelque temps, des entreprises venaient y vider leurs déchets verts, la remplissant en une journée aux dépens des habitants de notre commune. Vu les quelques demandes de conservation de la benne, **un débat avec la municipalité sera engagé en septembre**. D'ici là, il reste la déchèterie de Magny et c'est gratuit aussi.



Horaires de la déchèterie de Magny-en-Vexin

23, rue Gutemberg / PAE la Demi-Lune

Horaires d'été (1^{er} avril > 31 octobre)

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Dimanches et jours fériés* : de 9 h à 13 h

Horaires d'hiver (1^{er} novembre > 31 mars)

Lundi et samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mercredi et vendredi : de 14 h à 17 h

Dimanches et jours fériés* : de 9 h à 13 h

*sauf 1^{er} mai, 1^{er} janvier et 25 décembre

1 Ramassage des encombrants

Le prochain passage pour le ramassage des encombrants est prévu le **19 octobre 2022**.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 14 h à 17 h 30

Vendredi de 9 h à 12 h

Mardi et jeudi sur RV

Contact : mairie.maudetour@wanadoo.fr

www.maudetour-en-vexin.fr

Maudétour et le Contrat Rural

Comme à chaque mandat, nous allons réaliser des travaux d'envergure, dans la continuité de ceux déjà effectués. Ce contrat sera subventionné à hauteur de 70 % (40 % Région et 30 % Département).

Trois phases de travaux sont prévues :

- La **réfection de la voirie** et de ses abords, de l'allée des Tilleuls jusqu'à la place de l'Église.
- L'aménagement d'un **espace enfants** entre le tennis et le boulodrome, avec un mur d'escalade, une aire de skate board (ou patinette), et une de basket .
- L'aménagement complet de la **place de la Mare** avec :
 - création d'une placette dédiée à des animations culturelles estivales
 - construction de gradins de pierre dans l'amphithéâtre naturel
 - suppression des barrières et réfection des murs
 - réorganisation des espaces verts pour une meilleure visibilité de la mare.

Vous avez pu voir les plans dans le bureau de vote, lors des récentes élections.



Utilisation d'engins bruyants

Les horaires indiqués ci-dessous concernant l'utilisation d'engins bruyants s'appliquent aux entreprises comme aux particuliers. Merci de les respecter :

Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h

Les samedis : de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés : de 17 h à 19 h

En cas d'infraction constatée par la gendarmerie, celle-ci verbalisera.